

Le Pacte fait sa dixième rentrée

2/5

RENTREE
SCOLAIRE

Depuis septembre 2014, le Pacte d'excellence sera passé entre les mains de trois ministres de l'Éducation. A l'occasion de la dixième rentrée de cette refonte complète de notre système éducatif, « Le Soir » passe cinq réformes à la loupe : rythmes scolaires, intégration des élèves à besoins spécifiques, plan de pilotage... Avec une question : est-ce que l'école va mieux aujourd'hui qu'hier ?

ENSEIGNEMENT

« Les moyens sont insuffisants pour l'inclusion de tous les élèves »

En Fédération Wallonie-Bruxelles, plus de 10.000 enfants bénéficient du système d'intégration, un accompagnement personnalisé dans l'enseignement ordinaire. Avec l'explosion du budget, le Pacte d'excellence entend passer de l'intégration à l'inclusion du plus grand nombre.

CHARLOTTE HUTIN

Victor serait depuis longtemps dans l'enseignement spécialisé si je ne me battais pas au quotidien », pointe Anne-Lise Matagne, maman de Victor, neuf ans et demi. Ce petit bonhomme dysphasique, et probablement dyspraxique, fera prochainement sa rentrée en 4^e primaire à l'école Saint-Joseph à Spy. « En espérant que l'accompagnement des pôles territoriaux soit tout aussi bénéfique qu'a pu l'être l'intégration, mais le doute plane », s'inquiète sa maman.

Comme Victor, plus de 10.000 enfants scolarisés en Fédération Wallonie-Bruxelles bénéficient du système dit d'intégration. Depuis 2004, il permet aux élèves à besoins spécifiques de suivre des cours dans l'enseignement ordinaire tout en étant accompagnés par du personnel de l'enseignement spécialisé. Par élèves à besoins spécifiques, on entend des enfants présentant des troubles du comportement, un handicap léger, ou encore un trouble dys (dyscalculie, dyslexie, dyspraxie). L'intégration peut soit être partielle – l'élève est scolarisé dans le spécialisé et se rend dans l'enseignement ordinaire pour certaines activités – ou totale – l'élève est inscrit de façon fictive dans le spécialisé mais, il est entièrement scolarisé dans l'ordinaire. Avec la mise en place des pôles territoriaux, réforme du Pacte d'excellence, ce système est amené à se réinventer. De quoi susciter de l'inquiétude chez les parents.

« L'impression de faire marche arrière »

Dans le cas de Victor, une institutrice ou une logopède de l'enseignement spécialisé se rendait dans son école, à raison de quatre périodes hebdomadaires. « Soit il était pris en charge individuellement pendant les heures de cours. Soit l'intervenante venait directement en classe, pour qu'il ne se sente pas à l'écart. Elle pouvait ainsi s'occuper de Victor, mais aussi proposer des outils pour toute la classe. C'était vraiment génial. »

Grâce à ce système d'intégration, Anne-Lise Matagne l'assure : Victor a considérablement progressé. « En maternelle, il ne parlait pas, il s'exprimait uniquement par la violence. Depuis, il a pris confiance en lui. Il ose réciter ses poésies devant les autres. Il est devenu autonome dans ses devoirs mais c'est encore compliqué avec le langage oral et l'écrit. »

Sauf que dès cette rentrée, les heures d'encadrement dont il bénéficiait vont progressivement diminuer, passant de quatre à environ trois périodes par semaine en 2023-2024, pour disparaître en 2026. Une situation dont la maman a été informée par la direction au mois de juin. « On nous a aussi prévenus qu'il ne serait plus accompagné par la même personne, parce qu'elle n'adhérerait pas aux pôles. Là, le monde s'écroule alors que tout fonctionnait super bien. On a l'impression de faire marche arrière. »

Explosion du budget

De marche arrière, il en est bien question. Ce système était devenu trop coûteux pour les finances de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Depuis 2004, le nombre d'élèves en intégration a explosé (passant de 2.268 intégrations permanentes totales en 2015-2016 à 10.338 en 2020-2021)... le budget aussi. Rien qu'entre 2015 et 2021, le budget alloué à l'intégration a été multiplié par sept, passant de 14 millions d'euros à 103 millions d'euros. Paradoxalement, le nombre d'élèves dans l'enseignement spécialisé a continué d'augmenter. Selon un rapport de 2019 d'Unia, le centre interfédéral pour l'égalité des chances, 4 % du total des élèves belges francophones sont inscrits dans le spécialisé. Un taux largement au-dessus de la moyenne européenne (1,54 %), qui a valu à la Belgique plusieurs condamnations pour son manque d'inclusion.

Avec le Pacte d'excellence, il est question de favoriser l'inclusion, et non plus l'intégration (voir par ailleurs), tout en maintenant l'orientation vers le spécialisé dans certains cas. « L'intégration

visait l'accompagnement individualisé d'un seul élève. Il y avait parfois un côté stigmatisant à sortir l'élève de sa classe », pointe Sarah Wilem, coordinatrice du pôle namurois du réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement. « On a fait de l'excellent travail, mais ce n'était pas suffisant. Il faut viser l'inclusion de toutes et tous. »

Pour réduire la relégation vers l'enseignement spécialisé, le gouvernement conduit deux réformes en parallèle : la réforme de l'intégration et la mise en place de pôles territoriaux. Concernant l'intégration, il est décidé de la réserver aux élèves qui ont réellement passé une année dans le spécialisé. Depuis septembre 2020, un enfant comme Victor n'a plus droit à un tel accompagnement, à moins de passer un an dans le spécialisé. « Mon fils a eu son diagnostic six mois après la date de clôture des possibles intégrations en enseignement ordinaire », confie Céline, maman d'un enfant atteint du syndrome d'Asperger. « De ce fait, comme parents, il nous faut choisir entre rester en enseignement ordinaire sans intégration ou alors basculer son enfant en spécialisé pendant au moins un an sans certitude de pouvoir rebasculer vers l'ordinaire ensuite. »

Depuis août 2022, chacun des 48 pôles territoriaux est rattaché à une école spécialisée et est composé d'une équipe pluridisciplinaire (enseignants, éducateurs, logopèdes, kinés...), amenée à prendre en charge un bassin d'environ 12.000 élèves. Il revient désormais à ces équipes de prendre en charge les nouvelles intégrations, et de permettre l'inclusion de tous les enfants à besoins spécifiques via la mise en place d'aménagements raisonnables. Il peut s'agir d'un tiers-temps supplémentaire pour réaliser un exercice ou de la mise à disposition d'un outil numérique adapté.

D'ici 2026, il est question de transférer progressivement l'entièreté des moyens de l'intégration vers les pôles territoriaux. A terme, l'enveloppe de 103 millions (soumise à l'indexation) sera conservée, sans poursuivre son ex-

Ne pas confondre intégration et inclusion

C.H.N

Très souvent utilisés comme synonymes, les termes *intégration* et *inclusion* font pourtant référence à des notions différentes. De manière un peu caricaturale, quand l'intégration vise à adapter la personne à son environnement, l'inclusion entend adapter l'environnement à toutes et tous.

En situation scolaire, l'intégration permet aux enfants en situation de handicap de fréquenter l'enseignement ordinaire, en relevant toujours du spécialisé. « Ces enfants peuvent bénéficier d'aménagements, mais pas nécessairement dans toutes les matières », précise Annick Comblain. « Ils sont parfois sortis de la classe pour de l'accompagnement individualisé, ce qui les renvoie constamment à leurs différences. » Dans un système scolaire inclusif, les élèves en situation de handicap sont

pleinement inclus dans l'enseignement ordinaire, sans discernement par rapport aux autres élèves. « L'enseignement ordinaire reçoit des moyens financiers pour encadrer tous les élèves », poursuit la professeure de l'Université de Liège. « Le niveau d'exigence reste le même, mais les conditions d'enseignement et d'évaluation sont adaptées, pour qu'elles puissent bénéficier à l'élève à besoins spécifiques, sans pénaliser les autres. On évite ainsi toute discrimination. »

À l'international, la littérature scientifique distingue trois systèmes, allant d'un système totalement inclusif, sans enseignement spécialisé, à un système séparatiste, où les élèves à besoins spécifiques sont exclusivement orientés vers le spécialisé. Pour l'instant, « la Belgique francophone se situe dans un système séparatiste », indique Miguel Souto Lopez, professeur de sociologie

de l'éducation et de politiques éducatives (UCLouvain). « Les pôles territoriaux visent le passage d'un système séparatiste vers un système intégratif dans lequel les élèves à besoins spécifiques peuvent être orientés dans l'enseignement ordinaire ou dans le spécialisé. » Mais quel système scolaire est le plus efficace ?

Pour l'heure, la littérature scientifique est essentiellement nord-américaine. « Les études mettent en évidence de manière assez unanime que l'inclusion est à la fois bénéfique pour les élèves à besoins spécifiques, mais aussi pour les autres élèves », évoque Annick Comblain. « Il n'y a aucun déficit d'apprentissage. On remarque également une plus grande solidarité entre les élèves et une meilleure compréhension de ce qu'est le handicap. »

Une situation qui peut sembler utopique. Dès lors, pourquoi ne pas y avoir

pensé plus tôt ? « Ce n'est un secret pour personne que l'enseignement est sous-financé en Communauté française. Il faudrait mettre en place un co-enseignement. Par ailleurs, les profs ne sont pas suffisamment formés pour travailler avec ces enfants. »

Sur le terrain, les mentalités évoluent vers plus d'inclusion, mais les questionnements subsistent. Dans son école à pédagogie active, Anthony Spiegeler accueille de nombreux enfants à besoins spécifiques. « Pourtant, nous n'avons pas d'outil supplémentaire. Alors oui, on travaille sur la bienveillance, la démocratie, on essaye de donner le plus de chances possibles à tous les profils, mais parfois ce n'est pas possible. C'est un leurre de penser que tous les élèves du spécialisé pourront passer dans l'ordinaire, parce que nos structures ne sont, pour l'instant, pas suffisamment outillées ou formées. »

